



# ADMISSION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

L'admission des élèves dans les classes à horaires aménagés (section musique ou danse) au Collège Henri MATISSE est soumise à <u>une</u> décision conjointe du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du Collège.

Elle tient compte, du niveau scolaire du candidat et de ses capacités dans la spécialité choisie.

# Pour ce faire, deux dossiers distincts sont à compléter et à retourner :



# ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (Collège Henri Matisse)

(CRR)

Prendre contact avec le CRR Pierre Cochereau 127 avenue Brancolar - 06364 NICE Cedex 4 Tél: 04 97 13 50 00

Le dossier est à télécharger sur le site du conservatoire http://www.crr-nice.org du 6 janvier au 6 mars 2020 inclus.

Il devra être déposé au CRR au plus tard le 13 mars 2020.

Les tests de niveau dans le domaine musical ou chorégraphique auront lieu comme suit :

#### - DANSE :

Les tests d'aptitude chorégraphique se dérouleront le mercredi 1er avril 2020

Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la danse est exigé.

### MUSIQUE:

Les tests d'aptitude musicale et instrumentale se dérouleront le mercredi 8 avril 2020.

> Le morceau imposé sera affiché à partir du mercredi 12 février 2020 à 14h00

Le dossier de candidature à l'entrée en classe à horaires aménagés collège (musique ou danse), **est** :

⇒ à retirer au Secrétariat du Collège Henri MATISSE (2 av Seilern - 06000 NICE)

OU

⇒à télécharger sur le site : http://www.ac-nice.fr/clg-matisse-06/

Du 6 janvier au 6 mars 2020 inclus

\*\*\*

## Pour les élèves entrant en classe de 6ème

- ⇒ Le dossier dont la 1ère page du dossier est à remplir par la famille devra être remis au **Directeur de l'Ecole Elémentaire d'origine** (avec les pièces demandées).
- ⇒ Ledit dossier sera complété par le Directeur de l'Ecole Elémentaire qui devra le faire parvenir <u>IMPÉRATIVEMENT</u> au Collège Henri MATISSE **AVANT le vendredi 13 mars 2020.**

## Pour les élèves entrant en classe de 5ème, 4ème ou 3ème

- ⇒ Le dossier dont la 1ère page est à remplir par la famille devra être remis au **Principal du collège d'origine** (avec les pièces demandées).
- ⇒ Ledit dossier sera complété par le Professeur Principal et le Principal du collège qui devra le faire parvenir <u>IMPÉRATIVEMENT</u> au Collège Henri MATISSE <u>AVANT</u> le vendredi 13 mars 2020.

La commission académique se tiendra le mardi 28 avril 2020 Les résultats seront communiqués <u>uniquement</u> par courrier à partir du 18 mai 2020

Madame la Responsable des CHAM au CRR, Bernadette HUDELOT

Madame le Principal, Gaëlle FRONTONI

<u>Destinataires</u>: Ecoles Elémentaires du Département; CRR